

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Territoire Communautaire - Contrat d'adhésion pour le déversement des matières de vidange sur la station d'épuration Clos de Hilde - Adoption - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2002, notre Etablissement Public a été amené à conclure des contrats d'adhésion tripartite avec Lyonnaise des Eaux France et les entreprises de vidange locales pour le dépotage sur la station d'épuration Louis Fargues. En effet, celle-ci était la seule station d'épuration du territoire communautaire à être équipée pour recevoir et traiter les matières de vidange issues des fosses d'assainissement non collectif.

Ainsi, la délibération 2002/0532 du 12 juillet 2002 a entériné un contrat-type à intervenir entre les vidangeurs, le fermier du service public de l'Assainissement et la Communauté urbaine de Bordeaux, qui a fixé les modalités administratives, techniques et financières relatives au déversement des matières de vidange. Par ailleurs et en application de l'article 64 du contrat d'affermage modifié par l'Avenant n°2, la gestion des contrats d'adhésion tripartite et la facturation des déversements a été transférée au Fermier.

Depuis 2007, le Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines de la Communauté urbaine, a modifié les capacités de traitement des stations d'épuration communautaires, et a conduit à déplacer le traitement des matières de vidange de la station d'épuration Louis Fargues vers la nouvelle station Clos de Hilde, où une nouvelle aire de dépotage a été réalisée lors de l'extension de la station.

Dans le cadre de ces travaux un dispositif de comptage des volumes déversés a été mis en place sur l'aire de dépotage, modifiant les modalités de facturation des volumes déversés et imposant de nouvelles dispositions administratives, techniques et financières :

- les horaires d'ouvertures sont désormais assurés du lundi au vendredi de 8H00 à 19 H à l'exception des jours fériés ;
- la possibilité d'apports exceptionnels, sous conditions ;
- la facturation au poids réel des matières déversées par pesage ;
- l'instauration de l'utilisation obligatoire d'un bordereau type d'identification et de suivi des sous produits de l'assainissement (possibilité de fourniture de carnet à souche de bordereaux par Lyonnaise qui fera l'objet d'une facturation) ;
- la durée du contrat fixée à 5 ans.

Ainsi, il convient dès à présent d'adapter le contrat-type à intervenir avec les sociétés de vidangeurs, afin de prendre en compte ces nouvelles dispositions réglementaires, liées au déversement des matières de vidange sur la station d'épuration Clos de Hilde.

Il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- adopter le nouveau contrat-type tripartite de déversement des matières de vidanges ;
- autoriser le Président à signer les conventions à venir avec les vidangeurs souhaitant bénéficier d'une autorisation de dépôtage à la Station d'épuration Clos de Hilde, à Bègles.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-PIERRE TURON